

Annexe 1:

Liste des instruments réglementaires existants en droit européen des sociétés

Règlements

Règlement (CEE) n° 2137/85 du Conseil, du 25 juillet 1985, relatif à l'institution d'un groupement européen d'intérêt économique (GEIE), JO°L 199 du 31.7.1985, p. 1;

Règlement (CE) n° 2157/2001 du Conseil, du 8 octobre 2001, relatif au statut de la société européenne (SE), JO L 294 du 10.11.2001, p. 1, tel que modifié par la directive 2001/86/CE du Conseil, du 8 octobre 2001, complétant le statut de la société européenne pour ce qui concerne l'implication des travailleurs, JO L 294 du 10.11.2001, p. 22.

Directives

Première directive 68/151/CEE du Conseil, du 9 mars 1968, tendant à coordonner, pour les rendre équivalentes, les garanties qui sont exigées, dans les États membres, des sociétés au sens de l'article 58, deuxième alinéa, du traité, pour protéger les intérêts tant des associés que des tiers, JO L 65 du 14.3.1968, p. 8;

Deuxième directive 77/91/CEE du Conseil, du 13 décembre 1976, tendant à coordonner, pour les rendre équivalentes, les garanties qui sont exigées dans les États membres des sociétés au sens de l'article 58, deuxième alinéa, du traité, en vue de la protection des intérêts tant des associés que des tiers, en ce qui concerne la constitution de la société anonyme ainsi que le maintien et les modifications de son capital, JO L 26 du 31.1.1977, p. 1;

Troisième directive 78/855/CEE du Conseil, du 9 octobre 1978, fondée sur l'article 54, paragraphe 3, sous g), du traité et concernant les fusions des sociétés anonymes, JO L 295 du 20.10.1978, p. 36;

Quatrième directive 78/660/CEE du Conseil, du 25 juillet 1978, fondée sur l'article 54, paragraphe 3, sous g), du traité et concernant les comptes annuels de certaines formes de sociétés, JO L 222 du 14.8.1978, p. 11;

Sixième directive 82/891/CEE du Conseil, du 17 décembre 1982, fondée sur l'article 54, paragraphe 3, point g), du traité et concernant les scissions des sociétés anonymes, JO L 378 du 31.12.1982, p. 47;

Septième directive 83/349/CEE du Conseil, du 13 juin 1983, fondée sur l'article 54, paragraphe 3, point g), du traité, concernant les comptes consolidés, JO L 193 du 18.7.1983, p. 1;

Huitième directive 84/253/CEE du Conseil, du 10 avril 1984, fondée sur l'article 54, paragraphe 3, point g), du traité CEE, concernant l'agrément des personnes chargées du contrôle légal des documents comptables, JO L 126 du 12.5.1984, p. 20;

Onzième directive 89/666/CEE du Conseil, du 21 décembre 1989, concernant la publicité des succursales créées dans un État membre par certaines formes de société relevant du droit d'un autre État, JO L 395 du 30.12.1989, p. 96;

Douzième directive 89/667/CEE du Conseil, du 21 décembre 1989, en matière de droit des sociétés concernant les sociétés à responsabilité limitée à un seul associé, JO L 395 du 30.12.1989, p. 40;

Directive 2001/65/CE du Parlement européen et du Conseil, du 27 septembre 2001, modifiant les directives 78/660/CEE, 83/349/CEE et 86/635/CEE en ce qui concerne les règles d'évaluation applicables aux comptes annuels et aux comptes consolidés de certaines formes de sociétés ainsi qu'à ceux des banques et autres établissements financiers, JO L 283 du 27.10.2001, p. 28.

Recommandations

Recommandation de la Commission (2001/256/CE) du 15 novembre 2000 relative aux exigences minimales en matière de contrôle de la qualité du contrôle légal des comptes dans l'Union européenne, JO L 91 du 31.3.2001, p. 91.

Recommandation de la Commission (2001/453/CE) du 30 mai 2001 concernant la prise en considération des aspects environnementaux dans les comptes et rapports annuels des sociétés: inscription comptable, évaluation et publication d'informations, JO L 156 du 13.6.2001, p. 33.

Livre vert

Rôle, statut et responsabilité du contrôleur légal des comptes dans l'Union européenne, JO C 321 du 28.10.1996, p. 1.

Communications

Communication de la Commission: "L'harmonisation comptable: une nouvelle stratégie au regard de l'harmonisation internationale", novembre 1995, COM 95(508) final;

Communication de la Commission: "Mise en œuvre du cadre d'action pour les services financiers: plan d'action" du 11 mai 1995, COM 1999(230) final;

Communication de la Commission concernant le contrôle légal des comptes dans l'Union européenne: la marche à suivre, JO C 143 du 08/05/1998, p. 3.

Communication de la Commission du 13 juin 2000: "Stratégie de l'UE en matière d'information financière: la marche à suivre", COM 2000(359) final;

Communication interprétative concernant certains articles de la quatrième directive et de la septième directive du Conseil en matière comptable, JO C 16 du 20.1.1998, p. 4.